



Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260312-ARRT26032-AR
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

VILLE DE FOSSES

Acte certifié exécutoire après avoir été transmis au représentant de l'Etat le :

13 MARS 2026

Publié le :

13 MARS 2026

La Maire, Jacqueline HAESINGER

ARRETE DESIGNANT LES PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE DU 15 mars 2026

La Maire de Fosses ;

Vu le Code électoral et notamment son article R.43 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

ARRÊTÉ N° 26/032

Article 1 : Les adjoints au Maire et Conseillers Municipaux de la commune dont les noms suivent sont désignés pour assurer les fonctions de Président de bureau de vote le dimanche 15 mars 2026 :

- 1^{er} bureau : Madame Jacqueline BENOLIEL épouse HAESINGER
- 2^{ème} bureau : Monsieur Michel NUNG
- 3^{ème} bureau : Monsieur Patrick MULLER
- 4^{ème} bureau : Madame Sonia ISSAOUI épouse LAJIMI
- 5^{ème} bureau : Monsieur Franck BLEUSE
- 6^{ème} bureau : Monsieur Christophe LUCAS
- 7^{ème} bureau : Madame Jeanick JAMES épouse SOLITUDE

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Fait à Fosses le 12 mars 2026

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

